

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2021

En date du 08 novembre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.
Date de convocation : 03 novembre 2021

Nombre de membres : **Présents** : M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : **15** M. GAUDÉ, S. CHAVAZ, L. WALCKIERS, M-C.SCARBOLO, J-V.PICHER,
L.RISSE, J.GEILLON, D.LOPES, L.RISSE-MICHON, S.BEHRENDT
M. NETELENBOS.

Nombre de membres :
présents : **14** **Absents excusés** : J. BUREL pouvoir à M-N BIDON

Mme L.RISSE-MICHON a été désigné(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :
- Subvention exceptionnelle
Accord du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Urbanisme

- Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
10/09/2021	DP00139721B0020	VIGNON Séverine	Parcelle AD 83 16 Lotissement La Versoix Création d'un châssis de toiture type vélux	10/09/2021 TACITE au 10/10/2021
04/10/2021	DP00139721B0021	LE VACON Vincent	Parcelle AB 27 6 Lotissement La Vigne au Chat Modification de façades et création d'ouvertures	05/10/2021 TACITE au 04/11/2021
04/10/2021	DP00139721B0022	QUIN Lucie	Parcelle AC 24 174 Route de la Douane Installation d'une clôture type grillage	05/10/2021 TACITE au 04/11/2021

Madame le Maire rappelle qu'une permanence se tient tous les mercredis de 14h à 16h par un instructeur du Service ADS de l'Agglo. Plusieurs communes ont rejoint ce dispositif ce qui a amené l'Agglo à revoir la répartition de ses instructeurs. Les permanences tenues jusqu'à maintenant par Madame Bérange Ragot sont désormais assurées par Valérie Zanette. Si la demande est complexe, il conviendra de prendre rendez-vous en précisant les points de questionnement de façon à permettre à notre nouvelle instructrice de préparer les rendez-vous.

2 – Travaux

- Point sur les travaux et projets en cours

Ecole remplacement de la VMC ; le choix de l'entreprise s'est fait sur le type de matériel proposé avec un système performant (moteur à vitesse variable) et un nettoyage du système inclus dans le contrat.

Vélo à assistance électrique : en attente du devis pour l'arrivée électrique du racks à vélos afin de les installer.

Marché : installation d'éventuelles prises supplémentaires pour accueillir les nouveaux commerçants. Le foodtruck des pizzas sera présent le mercredi soir après le marché.

Illumination de Noël : des prises supplémentaires sont installées sur la Route de Divonne pour placer de nouvelles illuminations.

Immeuble Les Passereaux : la société Orona doit intervenir cette semaine pour finaliser les derniers réglages. Une date sera communiquée prochainement pour le changement du sol des parties communes.

Panneaux équipement d'hiver : les panneaux seront installés dans les prochains jours conformément à la loi « Montagne ».

3 – Finance

- Congrès des maires (Délib2021-11-01)

Madame le Maire explique que le conseil municipal est compétent pour accorder un mandat spécial aux élus, ce qui leur permet de se voir confier une mission pour une réunion importante, ou un déplacement ayant un intérêt communal. Pour l'exécution de ce mandat spécial les élus ont droit au remboursement des frais liés à ce mandat.

Elle informe le conseil que M. Julien FOURNIER, 3^{ème} Adjoint se rendra au 103^{ème} congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre 2021.

Elle propose donc au conseil de donner un mandat spécial à cette occasion et d'approuver la prise en charge des frais afférents à ce déplacement, dans la limite des frais réels engagés et sur présentation des justificatifs. Elle propose que soient remboursés à M. FOURNIER

- Les frais de nuitées
- Les repas
- Le transport en train de Genève à Paris, aller et retour.
- Les transports pour se rendre au salon (bus, métro, taxi)

Elle propose aussi que la commune prenne en charge les frais d'inscription de M. FOURNIER, la facture étant transmise après le congrès.

Mme le Maire précise que ces frais seront payés sur le compte 6536 – Frais de représentation du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

- Donne mandat pour le congrès des Maires qui se tiendra du 16 au 18 novembre 2021 à Paris.
- Approuve le remboursement de la totalité des frais de transport et d'hébergement liés à ce mandat,
- Approuve le paiement des frais d'inscription de M. FOURNIER sur le budget communal.

- Appartement « ancienne douane »

Loyer (Délib D2021-11-02)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail établi par la commune pour la location du logement de 113.30 m² situé au premier étage et second étage du bâtiment de l'ancienne douane. Comme prévu dans le bail, le montant de la location est revu chaque année au 1er novembre en fonction de la variation de l'Indice de révision des loyers du 3ème trimestre de l'année (IRL).

Indice 3ème Trim. 21 - Dernier Indice applicable : **131.67** (Indice précédent : 3ème trimestre 2020 : 130,59).

A dater du 1^{er} novembre 2021 le loyer à appliquer sera de

$$346.62 \text{ €} * 131.67 / 130.59 = \mathbf{349.49 \text{ €/mois}}$$
 (loyer précédent : 346.62 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant du loyer à appliquer à l'appartement du premier étage du bâtiment de l'ancienne douane, avec effet au 01.11.2021 à **349.49 €/mois**.

Charges locatives (Délib D2021-11-03)

Madame le Maire informe que l'état des charges pour la période du 1.11.2020 au 31.10.2021 pour l'appartement du bâtiment de l'ancienne douane n'est pas réalisable pour cette période. En effet toutes les factures du 2^{ème} semestre 2021 ne nous sont pas parvenues, notamment celles concernant l'eau.

Madame le Maire suggère de décaler l'état des charges de manière à établir une provision de charges sur les prochaines périodes qui reste cohérente. Elle propose de maintenir la provision des charges à 200€ jusqu'à l'établissement du décompte définitif du compte de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir la provision pour charges à **200.00 €/mois**.

Régularisation des charges

Madame le Maire précise que la régularisation des charges est liée au compte de gestion, ce point est donc reporté.

- Vélos à assistance électrique (Délib D2021-11-04)

Madame le Maire expose,

La commune de Divonne a attribué le marché de mise à disposition, entretien maintenance de stations et de vélos à assistance électrique en libre-service à la société B2EBIKE.

Divonne s'équipe de 50 VAE répartis sur douze stations, et proposition nous est faite de rejoindre le dispositif comportant deux modes de locations :

- Utilisation à la volée avec téléchargement de l'appli : 1€ pour prendre le vélo et 3€ de l'heure
- Abonnement : 12€ par mois, 30 min gratuites et 0,05 €

Madame le Maire préconise l'installation de deux stations à Sauverny, une à l'Espace Paul Bonneau avec 3 vélos, et une à l'école Jacques JANIER avec 2 vélos.

Elle précise que le coût est de 4'000€ HT par an (contrat de 3 ans) comprenant la mise à disposition d'une flotte de 5 vélos, la maintenance et le réassort de toutes les bornes tous les jours.

Ce dispositif s'inscrit tout à fait dans notre volonté de faciliter les transports « alternatifs », d'améliorer le cadre de vie en proposant une offre de service de mobilité douce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour et une abstention,

Accepte d'intégrer ce dispositif tel que précisé ci-dessus (tarifs des modes de location, coût annuel)
Donne un avis favorable à la mise en place de ce dispositif et à l'installation de deux stations, une à l'espace Paul Bonneau avec et l'autre à côté de l'école Jacques Janier.

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de service y compris l'installation et tout document relatif à ce dossier.

- Subvention exceptionnelle (*Délib D2021-11-05*)

Madame le Maire expose,

Une femme sur huit risque de développer un cancer du sein. Chaque année le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie. Depuis plusieurs décennies, d'importants progrès pour la recherche médicale ou la qualité de vie des malades ont été réalisés. L'association « ruban rose », se mobilise chaque mois d'octobre dans le but d'accroître la sensibilisation à la maladie et de recueillir des fonds pour la recherche.

La Mairie de Sauvigny s'est mobilisée en organisant une marche le 31 octobre dernier. Une cinquantaine de personnes a participé à cette marche.

Pour concrétiser notre engagement,

Madame le Maire adjoint propose de faire un don à l'association « ruban rose ».

Elle propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 500 € qui vient en complément de l'appel aux dons lancé pour la Marche Rose (500€ récoltés).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

4 – Conseil & commissions communautaires

Containers semi-enterrés : 50 points de collecte prévus d'ici cette fin d'année, priorité donnée aux zones avec des logements collectifs.

Rezo pouce : trois lieux de station de chargement et déchargement ont été proposés, un à la Croisée, un à la salle polyvalente et un à la mairie.

Inauguration de la Ressourcerie d'Ornex : Bâtiment de 2000 m² qui a pour objectif de favoriser le recyclage et l'économie circulaire. Un bâtiment est dédié à la dépose des objets (hors habillement), un bâtiment sert aux réparations et un magasin est ouvert pour vendre les objets réparés ou customisés. Une vingtaine d'employeurs solidaires ont été embauchés.

5 – Divers

Ecole : Le conseil d'école se tiendra lundi 15 novembre prochain. Changement de prestataire pour la cantine, un accord sera conclu avec l'école Jeanne d'Arc pour la fourniture des repas dès janvier 2022. Les repas se feront en liaison chaude avec un maintien en température, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec Bourg Traiteur. Il est envisagé de mettre en place un "Salad'bar" pour organiser les entrées et les desserts en self-service en vue de diminuer le gaspillage. Toute l'organisation de la cantine est ainsi revue pour le bien être des enfants et des agents.

Conseil municipal des jeunes : Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de procéder à l'élection du maire et des adjoints juniors. Nous avons cependant organisé une réunion plus informelle à l'école avec tous les délégués. Prise de contact, programmation d'une réunion de travail le 16 décembre à la cantine.

Site internet : Le nouveau site est en ligne depuis ce lundi. La mise en place a fait l'objet de séances de travail de manière à avoir un site plus dynamique et avec la volonté de simplifier l'accès. Un concours photos est lancé pour faire participer les sauverniens. Une sélection sera faite pour choisir les 20 meilleures et organiser un vote pour élire les 3 meilleures photos. Emma Dufieux est sincèrement remerciée pour tout son travail.

Date à retenir :

Mercredi 15 décembre : marché d'hiver. Il s'agit d'un petit évènement convivial autour d'un apéritif acheté chez les commerçants. Un groupe de percussions afro-brésilienne viendra avec 30 bénévoles pour animer l'évènement.

Le pass-sanitaire sera demandé pour la restauration.

Lundi 17 janvier 2022 à 18h30 : vœux du Maire à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 6 décembre 2021 à 18h30.